



Labarthe-sur-Lèze, Le 27 octobre 2016

**Monsieur le Président de la Commission
d'Enquête pour la révision du SCOT
SMEAT
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse Cedex 4**

Le Maire,

SMT-001-1-2-3

 : FA/YC 16-10-1287

Objet : Avis sur le projet de révision de SCOT

Monsieur le Président,

Par la présente, je souhaite attirer votre attention sur la position de la commune de Labarthe sur Lèze dans le cadre du projet de la 1^{ère} révision du SCOT de la grande agglomération toulousaine.

La ville de Labarthe sur Lèze compte aujourd'hui près de 6 000 habitants. Elle est dotée de nombreux équipements publics (écoles, collège, gymnase, médiathèque.....). Deux gares (Le Vernet et Pins Justaret) sont situées à moins de 3 km du centre et on trouve, de plus, à Labarthe sur Lèze une grande variété de commerces et de services.

Tous ces éléments doivent justifier que notre commune soit identifiée au SCOT comme un pôle de service au sein du territoire du développement mesuré. Cette demande semble d'autant plus pertinente que le diagnostic stratégique du SCoT révisé pointe lui-même ce contexte nouveau qui conduit la commune de Labarthe sur Lèze à jouer un rôle structurant au sein de son bassin de vie : *« Au sein du Développement mesuré, quelques communes jouent également un rôle nouveau à l'image d'Aussonne, Lespinasse, Eaunes, ou encore Labarthe-sur-Lèze. (...) Elles participent à la structuration des territoires de Développement mesuré »* (pages 49-50).

Cette demande a été relayée a maintes reprises aussi bien par la communauté d'Agglomération « le Muretain Agglo » que par la commune auprès du SMEAT sans trouver aucun écho à ce jour. Cette demande nous paraît d'autant plus légitime que notre commune a obligation de produire des logements sociaux afin de répondre aux obligations légales (lois SRU et suivantes).

Comme vous le confirmeront les bailleurs sociaux, un minimum de densité est nécessaire pour répondre à ces objectifs. Or les densités recommandées par la SCoT sur notre commune (10 logements par hectare) ne sont pas en mesure de répondre à cet enjeu de production de logements sociaux et de limitation de la consommation foncière. Cela conduira à des densités en recul par rapport aux opérations récentes et non compatibles avec le choix du modèle de développement de notre commune, basé sur un renforcement de sa centralité et la volonté de produire des opérations de logements sociaux.

Par ailleurs, la commune renouvelle sa demande d'ajout d'1 pixel à son entrée sud.

Enfin, je profite de ce courrier, Monsieur le Président de la commission d'enquête, pour vous indiquer que nous soutenons pleinement l'ensemble de l'avis sur le projet de révision du SCOT formulé par le conseil communautaire du Muretain Agglo en date du 25 octobre 2016.

Recevez, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, l'expression de mes sentiments distingués.



YVES CADAS